



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 64399

### Texte de la question

M Jean-Jacques Jegou attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les revendications statutaires des techniciens de l'industrie et des mines. Ces fonctionnaires de catégorie B, qui représentent environ 20 p 100 de l'effectif des directions régionales de l'industrie, souhaiteraient voir reconnaître leur niveau de recrutement et de responsabilité, alors que, malgré l'entrée en vigueur du protocole Durafour, ils se trouvent inexplicablement écartés du bénéfice du classement indiciaire intermédiaire (entre la catégorie A et la catégorie B), appliqué à d'autres corps équivalents de catégorie B. En conséquence, il souhaiterait que soit envisagée une adaptation du statut des techniciens de l'industrie et des mines, afin de reconnaître officiellement leur niveau de recrutement à bac + 2.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur attachent une grande importance à une amélioration de la situation des techniciens de l'industrie et des mines, compte tenu tant de leur niveau de recrutement que des responsabilités qu'ils exercent au sein de ce département ministériel. Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur a proposé au ministère chargé de la fonction publique, en accord avec les représentants du syndicat majoritaire de ce corps, qu'une modification du statut des techniciens de l'industrie et des mines soit réalisée. L'article 5-1 du décret statutaire de ce corps préciserait désormais que la détention d'un diplôme universitaire sanctionnant deux années d'enseignement supérieur soit dorénavant exigée des candidats aux concours externes. Ces discussions s'inscrivent dans un débat plus large portant sur les demandes présentées par les intéressés en vue de bénéficier du classement indiciaire intermédiaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jegou Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64399

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 1992, page 5271